

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

MAISON FAMILIALE RURALE DE
LA SAINTONGE ET DE L'AUNIS
Maxime GACHER
05.46.49.84.62
mfr.st-genis@mfr.asso.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Inscription directe ou par un conseiller
en insertion professionnelle

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

La formation ACACED est obligatoire pour toutes les personnes souhaitant exercer une activité en lien avec les animaux domestiques et ayant la charge de leur entretien ou de leurs soins. Cela peut être à titre commercial ou bien bénévole. Au moins un des individus en contact avec les animaux doit avoir l'ACACED ou un diplôme équivalent (liste des équivalences dans l'annexe II et III de l'arrêté). Les activités concernées sont : • L'élevage de chats ou de chiens. • La gestion de fourrière ou bien de refuge. • Le transport d'animaux vivants (ambulancier, taxi animalier...) • La garde d'animaux (pension, pet-sitter...) • L'éducation canine et le dressage. • La présentation au public de chiens et de chats (exposition, concours...). • La vente d'animaux (vendeur en animalerie...) Beaucoup d'écoles d'auxiliaire spécialisé vétérinaire (ASV) font passer l'ACACED à leurs élèves (sauf celles d'ASV de grade V, car leur diplôme est équivalent). Après l'ACACED, certaines personnes travaillent directement, tandis que d'autres effectuent diverses formations supplémentaires pour étoffer encore plus leurs connaissances. Certaines sont obligatoires (exemple : formation TAV pour les transports d'animaux) et d'autres sont facultatives (exemple : formation d'éleveur, d'éducateur canin ou de pet sitter).

Prérequis pédagogiques :

Pas de prérequis particuliers

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Cette formation a pour objectif de transmettre des connaissances sur les besoins biologiques, physiologiques, comportementaux des animaux, ainsi que les aspects réglementaires. 8 thématiques sont abordées : • Le logement • L'alimentation • La reproduction • La santé animale • Le comportement • Le droit • Le transport • La sélection Auparavant, ce diplôme s'appelait Certificat de Capacité Animaux Domestiques (CCAD), mais depuis 2016 il a été remplacé par cette attestation de connaissances (ACACED). Elle ouvre aux mêmes droits

Contenu et modalités d'organisation

Cette formation a pour objectif de transmettre des connaissances sur les besoins biologiques, physiologiques, comportementaux des animaux, ainsi que les aspects réglementaires. 8 thématiques sont abordées : • Le logement • L'alimentation • La reproduction • La santé animale • Le comportement • Le droit • Le transport • La sélection Auparavant, ce diplôme s'appelait Certificat de Capacité Animaux Domestiques (CCAD), mais depuis 2016 il a été remplacé par cette attestation de connaissances (ACACED). Elle ouvre aux mêmes droits

Commentaires sur la durée hebdomadaire Le parcours est divisé en deux lorsqu'il s'agit d'un renouvellement de certificat

Parcours de formation personnalisable ? Oui Type de parcours Individualisé

Validation(s) Visée(s)

Exercice des activités liées aux animaux de compagnie des espèces domestiques -
Sans niveau spécifique

MON COMPTE
FORMATION Éligible au CPF

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00461903	du 29/04/2024 au 30/04/2024	Saint-Genis- de-Saintonge (17)	MAISON FAMILIALE RURALE DE LA SAINTONGE ET DE L'AUNIS		MON COMPTE FORMATION	FPC